



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 14 -

No 11

Novembre 2025

Cotisation spéciale du 15 novembre 2025- 2^{ème} versement

Nous vous rappelons que le 2^{ème} versement de la cotisation spéciale est dû pour le 15 novembre 2025. Si vous êtes déjà inscrit au prélèvement direct, vous n'avez rien à faire et nous ferons faire le retrait dans votre compte.

Party De Noël

Le party de Noël aura lieu le 10 décembre 2025. Un repas chaud sera servi. Un animateur sera sur place pour vous divertir. Il y aura aussi du Karaoké. Beaucoup de plaisir anticipé. Les places sont limitées. Pour participer, vous devez vous inscrire sur la feuille qui se trouve près des boîtes postales. Vous pouvez avoir des invités. Le coût est de 65\$ par personne et nous vous demandons de nous faire le règlement dans une enveloppe scellée et bien identifiée avec vos noms et numéros de condo.

Directives pour les Snowbirds

Pour les copropriétaires qui passent plusieurs mois dans le sud, veuillez SVP, nous informer de votre départ, vous assurer d'avoir fermé votre entrée d'eau et surtout de laisser une clé de votre auto disponible dans votre condo pour que nous puissions la déplacer dans le cas d'une urgence.

Ne pas oublier de nous mentionner si vous louez votre emplacement à un tiers et vous assurez de laisser la clé de son véhicule facilement accessible.

Nous rappelons que si vous laissez votre véhicule sur la charge, vous devez avoir une prise dans votre garage.

Copie de vos clés dans le cas d'une urgence

Nous vous rappelons que nous devons conserver la clé de votre porte d'entrée principale afin que nous puissions intervenir en cas d'urgence. Si vous avez changé votre serrure, n'oubliez pas de vous assurer que nous avons la bonne copie.

Formulaire pour autorisation de travaux

Nous avons constaté que pour certains travaux, le conseil d'administration n'a pas été consulté. Nous vous joignons un nouveau formulaire qui nous donnera le détail des travaux que vous désirez exécuter. Vous n'aurez qu'à remplir le formulaire et à nous le retourner. Après vérification, nous pourrons autoriser les travaux.

Projet bornes- phase 3 et HUB

Les installations des bornes sont commencées. Nous vous rappelons qu'en faisant effectuer les travaux et la demande de subvention par le syndicat, il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule électrique pour avoir droit à la subvention. La subvention sera demandée dès la fin des travaux.

Plaques et poignées

L'installation des poignées et plaques est débutée. Nous communiquerons avec vous sous peu.

Vacances de nos concierges

Nous souhaitons de bonnes vacances à Denis et Anne qui seront absents du 25 octobre au 10 novembre. Ils seront remplacés par Sylvie et Martin.

Horaire du bureau

Les travaux majeurs pour cette année sont terminés. Le bureau revient donc à l'horaire normal des heures d'ouverture, à savoir les lundis et mercredis de 8 :30 AM à 11 :30 AM.

En tout temps, vous pouvez nous rejoindre par courriel ou encore si c'est urgent de communiquer avec nous au (514) 561-9499.

Divers

Ne pas oublier :

1-La consigne pour la vitesse dans les garages : la vitesse maximale est de 8 km.

2-A la piscine, un copropriétaire doit être présent avec ses invités et vous devez SVP bien surveiller vos enfants.

3-Pour le spa, nous rappelons que c'est pour les résidents seulement.

4-Les travaux dans l'atelier doivent être des travaux mineurs en rapport avec votre condo et vous devez vous assurer que l'endroit est nettoyé après usage. Nous rappelons que nous ne sommes pas responsables en cas d'accident. Soyez donc prudent en utilisant les équipements fournis.

Merci de votre collaboration;

Le CA